



DIRECTION GENERALE DES DOUANES

NOTE DE SERVICE N° 220 / SÉPTMBPE/DGD-du 02 NOV. 2017
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Signatures autorisées.

Réf. : Courrier NSIA Banque n°DJR/SA&G/CPS/666-2017 du 6/09/2017

Conformément aux dispositions du courrier visé en référence, j'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble du service, le tableau récapitulatif des noms, qualités et spécimen de signature des agents habilités à viser les actes de cautionnement bancaire pour le compte de la société **NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE** au profit de l'Administration des douanes.

J'invite, par conséquent, tous les services à mettre à jour les registres en vue de prendre en compte cette nouvelle donne.

PJ: Copie du tableau récapitulatif.

LE DIRECTEUR GENERAL



Col. Maj. DA Pierre A